

VENTES AUX ENCHERES

VENTE AUX ENCHERES
PUBLIQUES
SUR SAISIE IMMOBILIERE

Maitre Fabienne MERLIN-LABRE
DLL AVOCATS – Barreau de Toulon
LE ROYAL – 2e étage
4 rue Docteur Jean Bertholet – 83000 TOULON
Tél : 04.22.14.08.71 - @ : contact@dli-avocats.fr

Maitre Melissa EYDOUX
Avocat au Barreau d'AVIGNON
LES NAÏDES II, 10A Avenue de la Poulasse 84000 AVIGNON
Tél : 04.90.14.35.27 - @ : contact@cabinet-eydoux.fr

Sur le territoire de la commune de LE PONTET (Vaucluse), Rue des Hironnelles, dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé "LE JARDIN DES VIGNERONS" cadastré Section AV n°19 et n°40 pour une superficie totale de 01ha 12a 62ca, le lot n°174 à savoir UN APPARTEMENT portant le n°C115 situé au Premier étage du Bâtiment B escalier B2 d'une superficie habitable de 72,16m² comportant séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, WC, dégagement, un balcon, une terrasse, outre les 120/10.000èmes des PCG,

PERFORMANCES ENERGETIQUES
CEP : 182 kWhEP/m²/an - Classe D
GES : 5 kgéqCO₂/m²/an - Classe A

TAXE FONCIERE

Taxe foncière inconnue, elle fera l'objet d'un dire ultérieur,

BAUX CONSENTIS - OCCUPATION

Bien libre d'occupant lors de l'établissement du procès-verbal descriptif.

18.000€ (DIX HUIT MILLE EUROS)

VISITE ASSUREE SUR PLACE par la SELARL SIMON & ASSOCIES, Commissaires de Justice associés à AVIGNON (Tél. 04.90.82.00.11), le JEUDI 04 JUIN 2026 à 11 HEURES 00,

L'adjudication aura lieu à l'audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE de AVIGNON (Palais de Justice, 2 Boulevard Limbert 84000 AVIGNON) le JEUDI 18 JUIN 2026 à 14H

L'adjudication se tiendra aux lieux et heure précitées, sur le montant de la mise à prix retenue, frais, droits et taxe en sus et, en outre, aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe de cette Juridiction de 9H00 à 11h30 ou il est déposé sous le n°24/03285, ou au Cabinet de l'Avocat du poursuivant.

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau du Tribunal Judiciaire du lieu de la vente

SIGNE Fabienne MERLIN LABRE



Tous nos marchés sont mis en ligne gratuitement sur laprovencemarchespublics.com

Vos annonces légales & marchés publics le mardi dans notre supplément économie & le jeudi dans La Provence

CONTACT
al@laprovence-medias.fr
04 91 84 46 45



francemarches.com



VIE DES SOCIETES

LE PIANO A BRETelles SARL au capital de 7622,45 € Siège social : ZAC Saint Louis 84250 Le Thor 950 428 805 RCS d'Avignon Aux termes de l'AGE en date du 26/03/2026 les associés ont décidé de transférer le siège social au 4177 Route de Gordes Les Eysariades 84440 Robion, à compter du 26/03/2026. Mention au RCS d'Avignon

ANNONCES LEGALES

PRÉFET DE VAUCLUSE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Par arrêté préfectoral du 24 mars 2026 a été prescrite une enquête publique préalable à l'instauration de servitudes de passage sur fonds privés pour la régularisation de l'implantation d'une canalisation d'irrigation sur le territoire de la commune de l'Isle-sur-la-Sorgue au bénéfice de l'Association Syndicale Constituée d'Office du Canal de l'Isle.

Cette enquête publique se déroulera pendant 24 jours consécutifs, du lundi 20 avril 2026 à 9 heures au mercredi 13 mai 2026 à 17 heures inclus. Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de l'Association Syndicale Constituée d'Office du Canal de l'Isle - 89- RD 901 - 84800 LAGNES - 04 90 38 00 69

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande, et à ses frais, auprès du Préfet de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité - Service des relations avec les collectivités territoriales - Pôle affaires générales et foncières 84905 AVIGNON cedex 9
Tél: 04 88 17 82 24)

Madame Garance GOUJARD, dirigeante de l'EURL LCG Consulting a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Nicolas GIBAUDAN, ingénieur, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera déposé en mairie de l'Isle-sur-la-Sorgue - Hôtel de Ville - Direction de l'urbanisme - Rue Carnot - afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels au public, (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et le lundi et vendredi de 13h30 à 17h30).

Le dossier sera en outre consultable
- sur le site internet des services de l'Etat en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr rubrique « Publication » / Enquêtes publiques / Liste des enquêtes publiques / ASCO-CANALISATION)

Un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par le commissaire enquêteur sera mis à disposition du public en mairie de l'Isle-sur-la-Sorgue.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur ce registre ouvert à cet effet en mairie de l'Isle-sur-la-Sorgue - Hôtel de Ville - Direction de l'urbanisme - Rue Carnot.
Le public pourra également adresser ses observations par écrit au commissaire enquêteur domicilié au siège de l'enquête situé en mairie de l'Isle-sur-la-Sorgue - Hôtel de Ville - Direction de l'urbanisme - Rue Carnot 84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE.

Il pourra également les faire parvenir au commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse mail suivante : pref-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr, l'objet de l'enquête : ASCO-CANALISATION devant être bien précisé dans le sujet du mail. Elles seront consultables sur le site internet de la préfecture www.vaucluse.gouv.fr / rubrique « Publication » / Enquêtes publiques / Liste des enquêtes publiques / ASCO-CANALISATION

Seules les observations parvenues pendant le délai de l'enquête seront prises en considération.

Les observations et propositions transmises par voie postale ainsi que celles reçues par le commissaire enquêteur (écrites et orales) seront consultables en mairie de l'Isle-sur-la-Sorgue.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la mairie de l'Isle-sur-la-Sorgue - Hôtel de Ville - Direction de l'urbanisme - Rue Carnot - rez de chaussée
- le lundi 20 avril 2026 de 9h à 12h00
- le mercredi 13 mai 2026 de 14h à 17h

A l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultées, pendant un délai d'un an en mairie de l'Isle-sur-la-Sorgue, à la préfecture de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité - Service des relations avec les collectivités territoriales - Pôle affaires générales et foncières) ainsi que sur le site des services de l'Etat en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr rubrique « Publication » / Enquêtes publiques / Liste des enquêtes publiques / ASCO-CANALISATION).

Cet avis est également publié en vue de l'application de l'article R.152-7 du code rural et de la pêche maritime.

Sous réserve des résultats de l'enquête, le préfet de Vaucluse pourra statuer par arrêté sur la demande d'instauration de servitudes de passage sur fonds privés pour la régularisation de l'implantation d'une canalisation d'irrigation sur le territoire de la commune de l'Isle-sur-la-Sorgue.

Fait à Avignon
Pour le Préfet, par délégation
La Secrétaire Générale
Sabine ROUSSELY



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique ayant pour objet une demande d'autorisation de travaux relative à la réalisation d'une petite centrale hydroélectrique (PCH) et d'une passe à poissons, sur la commune de Caderousse (84).

Les communes concernées sont :
pour le département du Vaucluse : la commune de Caderousse
pour le département du Gard : les communes de Laudun-l'Ardoise et Codolet

Autorisation et récèlement des travaux d'exécution des ouvrages à établir en application du cahier des charges de la concession, relevant de l'article R.521-31 du Code de l'énergie

Il sera procédé pour le compte de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) à une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours consécutifs, du 20 avril 2026 au 20 mai 2026 inclus.

Cette enquête portera sur :
La demande d'autorisation de travaux relative à la réalisation d'une petite centrale hydroélectrique (PCH) et d'une passe à poissons, sur la commune de Caderousse (84).

Au terme de la procédure d'enquête publique et des procédures y afférant, le Préfet de Vaucluse, autorité compétente au sens de la réglementation du Code de l'énergie statuera sur la demande de travaux relative à la réalisation d'une petite centrale hydroélectrique (PCH) et d'une passe à poissons, sur la commune de Caderousse (84).

La commissaire enquêteur est Madame Marie-Laure ESCOFFIER.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet aux adresses suivantes :
<https://www.registre-numerique.fr/realisation-pch-caderousse>
<https://www.vaucluse.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>
- en version papier dans les mairies des communes de Caderousse (84), Laudun-l'Ardoise (30) et Codolet(30),
- sur un poste informatique gratuit dans les mairies précitées.

Le public pourra prendre connaissance du dossier tous les jours ouvrables soit du lundi au vendredi aux jours et heures ouvrables des services.

Le public pourra formuler ses observations :
- sur le registre d'enquête publique tenu sur les lieux de mise à disposition du dossier d'enquête,
- par correspondance à l'attention de Madame la commissaire enquêteur avec la mention : Enquête publique CNR / Mairie de Caderousse Rue Bertiguière - 84 860 Caderousse,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : realisation-pch-caderousse@mail.registre-numerique.fr

Les contributions du public adressées par correspondance sont communiquées au commissaire enquêteur.

Seules les observations parvenues pendant le délai de l'enquête seront prises en considération.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.



Commune d'Ansouis

ENQUETE PUBLIQUE

portant sur le projet de révision allégué n°3 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n°084-218400026-2026041-ANS2026_04_A14-AR en date du 14 avril 2026, le maire d'Ansouis a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision allégué n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ansouis.

L'enquête publique se déroulera du 7 mai au 8 juin 2026 inclus, soit 33 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique est situé à la Mairie d'Ansouis (29 boulevard des Platanes, 84240 ANSOUIS).

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête publique, à la mairie d'Ansouis.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser au commissaire enquêteur :
- par voie postale à la Mairie d'Ansouis (29 boulevard des Platanes, 84240 ANSOUIS) à l'attention du commissaire enquêteur,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie@ansouis.fr.

Les observations du public transmises par voie postale ou par courrier électronique ainsi que les observations écrites sur le registre d'enquête publique seront consultables sur ce même registre.

Le dossier est aussi consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public à la mairie durant les heures habituelles.

Monsieur, Jacques SUBE, commissaire enquêteur, recevra les observations écrites ou orales du public à la mairie d'Ansouis, aux jours, dates et heures suivantes :
- jeudi 7 mai de 9h à 11h30,
- mercredi 27 mai de 14h à 16h30,
- lundi 8 juin de 14h à 16h30.

A compter de la clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour adresser au Maire de la commune d'Ansouis le rapport et ses conclusions motivées. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant une durée d'un an.